

PLAN DE PREVENTION ORANGE

☐ Mobile

☒ Fixe

☒ TYPLOGIQUE

(Annuel ou non)

☐ SPECIFIQUE

☐ AVENANT

à un PP existant

type & n° d'avenant

Référence doc : **NES-20260107_PPA_ROST_EIFFAGE**

CIF

1

En application du Code de Travail Art. R. 4511-1 à R.4514-10

Intitulé du projet / Domaine **ROST**

PP urgent : ☐

Expertise complémentaire : ☐

Site / chantier avec personnel ou public : ☒

1.1 Renseignements généraux

Nature des travaux

**Etudes et travaux de
raccordement des sites
techniques Orange sur les
infrastructures réseau
existants**

Adresse du site

Zone DOR NORD EST

Code Site

(NIDT, NOIM, N° Liaison ROST)

TOUS SITES DORNE

Nom du site/opération

TOUS SITES DORNE

Propriétaire

-

Code Opération

(Code 14, n°TK OCEANE, N° TETRIS...)

-

Validation ORANGE

Le PP ne sera valide et les travaux ne
pourront commencer qu'après signature SPM
ORANGE



Signature numérique
de Fousset Antoine
Date : 2026.03.02
14:05:19 +01'00'

Date début travaux

(Prévisionnelle)

06/01/2026

Semaine :

Durée de validité

ou

Date de fin de travaux

FIN DE CONTRAT

Entreprise titulaire du marché
/ aménageur

EIFFAGE – LC073425

Plage horaire de travail

Heures Ouvrables : 7h – 20h –
Période diurne pour les aériens

HNO :

Décrire les mesures
dans le PP.

1.2 Contacts EU

Directeur Unité

VALLAS Clément

Donneur d'ordre
ORANGE

F WEISSE
06 43 04 87 25

DOR NE

Equipe SPM

CHARLES Stéphanie 06 88 80 10 62
MARET Ludovic 06 77 50 29 41
FOUSSET Antoine 06 47 58 33 66
VEILLEROT Simon 07 86 62 19 40

Upre.cspm@orange.com

Supervision ORANGE

0 800 10 05 78 Fixe / 0 810 358 300 Mobile

Equipe SPM

MOURIAUX Thierry 06 08 78 08 37
AMIAUD Alexandre 06 37 61 43 65
CUVELIER Christophe 06 08 21 00 34

Upre.cspm@orange.com

Version Trame PP

V7 – 18/11/2024

1.3 Observation & spécificité

Consignation,
observation spécifique

Remarque des EE, du représentant ORANGE
ou de l'équipe ORANGE

RAPPEL : PERCEMENTS INTERDITS DANS LES LOCAUX NRA ORANGE

Pour les travaux en extérieur réalisés sous de faibles luminosités (aube et crépuscule) un balisage et une
signalisation lumineuse adéquats devront être mis en place.

Amiante

Altération de matériaux

☐ oui ☐ non

Types de matériaux

Types d'altération

Ouvrage < 1997

Date RAT à l'ICP

Attestation amiante présentée

**Anti-
chute**

Utilisation antichute

☐ oui ☐ non

Vérif. à l'ICP

Date VGP

Anomalie (cf. remarques)

☐ oui ☐ non

Autres risques spécifique* de chute

☐ oui ☐ non

(Skydome non protégé, terrasse non-sécurité, dôme ou édicule château d'eau, accès chargement en étage)
► Cf. Analyse dédiée
(*Hors travail sur PIRL, échafaudage ou assimilé)

TOWERCO
(Ou ADR lié à un PP tiers)

Ce PP est conjoint d'un PP
TOWERCO ou tiers (Passif/Actif
mutualisé TOTEM...)

Ce document est une Analyse de Risque (ADR) jointe à
un PP TOWERCO ou tiers, et n'a donc pas valeur de
PP

Documents sécurité extérieurs attendus sur chantier (en complément des autres obligations)

DTST/ITST

Preuve coupure antenne et FH

Consignes bailleurs (ou PP Tiers)

D.I.C.T. (& PV de marquage)

PV Consignation électrique

Protocole Chargement / Déchargement

RAT (& Attestation amiante)

Arrêté (Circulation / Stationnement / Voierie)

Permis feu

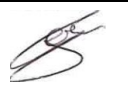
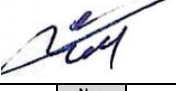
2. Inspection Commune Préalable

Date de L'Inspection Commune Préalable	JUIN 20022 JUILLET 2023 FEVRIER 2024 OCTOBRE 2024 JUILLET 2025 JANVIER 2026 FEVRIER 2026	Lieu de l'ICP	Sites de référence
---	--	---------------	------------------------------------

Participants à l'Inspection Commune Préalable

Entreprise Utilisatrice	N°	Nom du représentant	Fonction	E-mail	Signature
ORANGE DOR NE	0	Cf. Equipes SPM	Sécurité Production Maintenance	Upre.cspm@orange.com	Représenté par le rédacteur
ORANGE DOR NE		CHARLES Stéphanie	RSPM	stephanie.charles@orange.com	

▼ Non applicable si ADR ▼

Entreprises Extérieures	N°	Prestation réalisée	Effectif prév	Représentant ICP	Signature Atteste de la présence à l'ICP	Valideur	Validation Signature du PP
EIFPAGE	1	MOE	1 à 8	Mr JAY		Mr JAY	
Mail & Tel date VIC	maxime.jay@eiffage.com 06 47 53 51 08 VIC 16/06/2022 26/02/2024 08/10/2024					Délé. g.	Gérant
EIFPAGE	1	MOE	1 à 8	Mr DELEMME		Mr DELEMME	
Mail & Tel date VIC	ludovic.delemme@eiffage.com 06 65 32 57 38 VIC 13 et 16/06/2022 05/07/2023 01/02/2023 26/02/2024 08/10/2024 03/07/2025					Délé. g.	X
EIFPAGE	1	MOE	1 à 8	OTAY Ali		OTAY Ali	
Mail & Tel date VIC	VIC18/02/2026					Délé. g.	X
TPROC	2	Génie Civil	2 à 8	Mr ROCHE		Mr ROCHE	
Mail & Tel date VIC	jeroche@tproc.fr 06 65 79 01 01 VIC16/06/2022					Délé. g.	X
TECHNO FIBRE	3	GC, Tirage, raccordement, mesures	1 à 8	Mr AUPART		Mr AUPART	
Mail & Tel date VIC	j.aupart@technofibre.fr 06 26 33 62 05 VIC15/06/2022					Délé. g.	X
S2P TELECOM	4	Tirage, raccordeent, mesures	1 à 8	Mr PAGANT		Mr PAGANT	
Mail & Tel date VIC	stephane.pagant@s2ptelecom.fr 06 83 86 40 85 VIC15/06/2022					Délé. g.	X

Entreprises Extérieures	N°	Prestation réalisée	Effectif prév	Représentant ICP	Signature Atteste de la présence à l'ICP	Valideur			Validation Signature du PP		
RESYS	5	Génie Civil	2 à 8	Mr BARDOT		Mr BARDOT					
Mail & Tel date VIC	resys-com@orange.fr 06 82 71 89 19 VIC15/06/2022					Délé g.		Gérant	X	Non prés enté	
BBF RESEAUX	6	Génie Civil	2 à 8	Mr AUBOUSSU		Mr AUBOUSSU					
Mail & Tel date VIC	r.auboussu@bbf-reseaux.fr 06 75 09 84 17 VIC15/06/2022					Délé g.		Gérant	X	Non prés enté	
POTAIN TP	7	GC, tirage, raccordement, mesures	1 à 8	Mr ANDRADE		Mr ANDRADE					
Mail & Tel date VIC	p.andrade@potain-tp.fr 06 11 13 38 44 VIC15/06/2022					Délé g.		Gérant	X	Non prés enté	
TATTU	8	Génie Civil	2 à 8	Mr TATTU		Mr TATTU					
Mail & Tel date VIC	olivier@tattu.fr 06 70 01 18 71 VIC15/06/2022					Délé g.		Gérant		Non prés enté	
PRO FIBRE	9	Tirage, raccordement, mesures	1 à 8	Mr BLONDEAU	Jeremie Blondeau ✓ Certified by  yousign	Mr BLONDEAU			Jeremie Blondeau ✓ Certified by  yousign		
Mail & Tel date VIC	j.blondeau.profibr@gmail.com 06 16 13 05 50 VIC 13/06/2022					Délé g.		Gérant	X	Non prés enté	
ALM RESEAU	10	Tirage, raccordement, mesures	1 à 8	Mr PETIT	Jeremy PETIT ✓ Certified by  yousign	Mr PETIT			Jeremy PETIT ✓ Certified by  yousign		
Mail & Tel date VIC	almreseau@gmail.com 07 88 90 66 09 VIC 13/06/2022					Délé g.		Gérant	X	Non prés enté	
CHEVRIER	11	GC, Tirage, raccordement, mesures, portage	1 à 8	Mr CHEVRIER	benoit chevrier ✓ Certified by  yousign	Mr CHEVRIER			benoit chevrier ✓ Certified by  yousign		
Mail & Tel date VIC	chevrierbenoit@wanadoo.fr 06 30 88 38 51 VIC 13/06/2022					Délé g.		Gérant	X	Non prés enté	
CRT FIBRE	12	Tirage, raccordement, mesures	1 à 8	Mr MIMOUNE	M MIMOUNE ✓ Certified by  yousign	Mr MIMOUNE			M MIMOUNE ✓ Certified by  yousign		
Mail & Tel date VIC	crtfibre.93@gmail.com 07 62 66 14 85 VIC 13/06/2022					Délé g.		Gérant	X	Non prés enté	
THOME VRD	13	Génie Civil	2 à 8	Mr MAYEUX	johan mayeux ✓ Certified by  yousign	Mr MAYEUX			johan mayeux ✓ Certified by  yousign		
Mail & Tel date VIC	mayeux.johan@thomevrdr.fr 06 34 11 41 03 VIC 13/06/2022					Délé g.		Gérant	X	Non prés enté	
SARL VINCENT SENECHAL	14	Génie Civil	2 à 8	Mr SENECHAL	Vincent SENECHAL ✓ Certified by  yousign	Mr SENECHAL			Vincent SENECHAL ✓ Certified by  yousign		
Mail & Tel date VIC	vincent.senechal62@sfr.fr 06 30 02 43 35 VIC 13/06/2022					Délé g.		Gérant	X	Non prés enté	
HURE	15	Génie Civil	2 à 8	Mr HURE	Nicolas HURE ✓ Certified by  yousign	Mr HURE			Nicolas HURE ✓ Certified by  yousign		
Mail & Tel date VIC	nicolashure@hurecanalisatons.fr 06 70 79 10 86 VIC 13/06/2022					Délé g.		Gérant	X	Non prés enté	
COQUART	16	Génie Civil	2 à 8	Mr MALYSA	Gabriel MALYSA ✓ Certified by  yousign	Mr MALYSA			Gabriel MALYSA ✓ Certified by  yousign		
Mail & Tel date VIC	gabriel.malysa@coquart.eu 06 87 66 10 11 VIC 13/06/2022					Délé g.		Gérant	X	Non prés enté	
ACTIUM TP	17	Génie Civil	2 à 8	Mr SANANIKONE	Virasack Sananikone ✓ Certified by  yousign	Mr SANANIKONE			Virasack Sananikone ✓ Certified by  yousign		
Mail & Tel date VIC	vsananikone@actium-tp.com 06 70 60 81 25 VIC 13/06/2022					Délé g.		Gérant	X	Non prés enté	

Entreprises Extérieures	N°	Prestation réalisée	Effectif prév	Représentant ICP	Signature Atteste de la présence à l'ICP	Valideur	Validation Signature du PP		
FDRT	18	Tirage, raccordement, mesures	1 à 8	Mr DEVIS	Fabrice Devis ✓ Certified by YJ yousign	Mr DEVIS	Fabrice Devis ✓ Certified by YJ yousign		
Mail & Tel date VIC	fabrice.devis@fdrt.fr 06 71 45 98 37 VIC 13/06/2022					Délé g.	Gérant	X	Non prés enté
SARL NL TELECOM	19	Construction de réseaux électriques et de télécommunication	2 à 4	Mr LETEVE	Nicolas Leteve ✓ Certified by YJ yousign	Mr LETEVE	Nicolas Leteve ✓ Certified by YJ yousign		
Mail & Tel date VIC	nltelecom@outlook.fr 06 99 25 84 13 VIC 01/02/2023					Délé g.	Gérant	X	Non prés enté
AFDEM	20	Maçonnerie, GC	4 à 5	Mr DEMOULIN	Franck Demoulin ✓ Certified by YJ yousign	Mr DEMOULIN	Franck Demoulin ✓ Certified by YJ yousign		
Mail & Tel date VIC	sasafdem@orange.fr 06 51 72 45 48 VIC 01/02/2023					Délé g.	Gérant	X	Non prés enté
CTN RESEAUX	21	Maçonnerie, GC	4 à 8	Mr TUREL	Stephane TUREL ✓ Certified by YJ yousign	Mr TUREL	Stephane TUREL ✓ Certified by YJ yousign		
Mail & Tel date VIC	s.turel@ctnreseaux.com 06 70 79 10 62 VIC 01/02/2023					Délé g.	Gérant	X	Non prés enté
DIGITECH TELECOMS	22	Tirage, raccordement, mesures	1 à 8	A. NIEUVIARTS	alexis nieuviarts ✓ Certified by YJ yousign	A. NIEUVIARTS	alexis nieuviarts ✓ Certified by YJ yousign		
Mail & Tel date VIC	alexis.nieuvarts@digitech-telecoms.fr 06 30 79 86 00 VIC 26/02/2024					Délé g.	Gérant	X	Non prés enté
PAUTLER	23	Fouilles, GC	1 à 8	D. CHASSERE	 PAUTLER 13-14-15-16-17-18-19 Fouilles, Travaux de terrassement	D. CHASSERE	 PAUTLER 13-14-15-16-17-18-19 Fouilles, Travaux de terrassement		
Mail & Tel date VIC	technique@pautler.er 06 07 54 82 46 VIC 26/02/2024					Délé g.	Gérant	X	Non prés enté
ELINACOM	24	Portage, Tirage, Fouilles	1 à 8	Jonathan POULAIN	 ELINACOM 13-14-15-16-17-18-19 Fouilles, Travaux de terrassement	Jonathan POULAIN	 ELINACOM 13-14-15-16-17-18-19 Fouilles, Travaux de terrassement		
Mail & Tel date VIC	poulain.jonathan@elinacom.com 06 21 62 16 56 VIC 26/02/2024					Délé g.	Gérant	X	Non prés enté
RNSL	25	Aiguillage, Tirage, Raccordement, Mesures	1 à 8	Romuald GRAVIER	gravier romuald	Romuald GRAVIER	gravier romuald		
Mail & Tel date VIC	romuald@msl.fr 06 73 91 31 95 VIC 26/02/2024					Délé g.	Gérant	X	Non prés enté
FEF BTP	26	Fouilles, GC	1 à 8	Beyhan KAYUK		Beyhan KAYUK			
Mail & Tel date VIC	fef54@hotmail.fr 06 07 06 99 77 VIC 26/02/2024					Délé g.	Gérant	X	Non prés enté
FORAGE COTE PICARDE	27	Génie Civil	2 à 8	Mr LEJEUNE	Geoffrey LEJEUNE ✓ Certified by YJ yousign	Mr LEJEUNE	Geoffrey LEJEUNE ✓ Certified by YJ yousign		
Mail & Tel date VIC	geoffrey-lejeune@orange.fr 06 72 06 67 31 VIC 13/06/2022					Délé g.	Gérant	X	Non prés enté

Entreprises Extérieures	N°	Prestation réalisée	Effectif prév	Représentant ICP	Signature Atteste de la présence à l'ICP	Valideur	Validation Signature du PP
RESEAU FIBRE TELECOM EN ABREGE RFT	28	Tirage Fibre, raccordement, mesures	1 à 8	Yoann BAYEUIL	Yoann BAYEUIL ✓ Certified by youSign	Yoann BAYEUIL	Yoann BAYEUIL ✓ Certified by youSign
Mail & Tel date VIC	yoann.bayeuil@gmail.com 06 36 94 55 40 VIC 26/02/2024					Délé g.	Gérant X Non prés enté
FDM ENERGIE TP	29	Tirage Fibre, raccordement, mesures	1 à 8	Mr GUEHMOUDI	Ilias GUEHMOUDI ✓ Certified by youSign	Mr GUEHMOUDI	Ilias GUEHMOUDI ✓ Certified by youSign
Mail & Tel date VIC	contact@energiptpdm.fr 06 50 38 17 85 VIC 26/02/2024					Délé g.	Gérant X Non prés enté
PIVETTA RESEAUX	30	Génie Civil	1 à 8	Clément LEGRAND		Clément LEGRAND	
Mail & Tel date VIC	pivetta.reseaux@orange.fr 03 44 40 09 09 VIC 03/07/2025					Délé g.	X Gérant Non prés enté
STARTER TP	31	Génie Civil	2 à 8	Philippe JAEGER	Philippe JAEGER ✓ Certified by youSign	Philippe JAEGER	Philippe JAEGER ✓ Certified by youSign
Mail & Tel date VIC	p.jaeger@startertp.fr 06 37 32 98 14 VIC 16/02/2022					Délé g.	Gérant X Non prés enté
AFC DETECTION RESEAUX SAS	32	Détection de réseaux	1 à 4	Laurent CORDARA	Laurent Cordara ✓ Certified by youSign	Laurent CORDARA	Laurent Cordara ✓ Certified by youSign
Mail & Tel date VIC	contact@afc-detect.com 06 36 73 38 24 VIC 08/10/2024					Délé g.	Gérant X Non prés enté
NTHD INGENIERIE	33	Etude, recollement, détection	1 à 4	Nicolas THOUVENOT	Nicolas THOUVE NOT Signature numérique de Nicolas THOUVENOT Date: 2022.06.16 11:02:08 ID: 123456789	Nicolas THOUVENOT	Nicolas THOUVE NOT Signature numérique de Nicolas THOUVENOT Date: 2022.06.16 11:02:08 ID: 123456789
Mail & Tel date VIC	nthouvenot@nthdingenierie.com 06 31 09 26 96 VIC 16/06/2022					Délé g.	Gérant X Non prés enté
STS FORAGE	34	Génie Civil	2 à 8	Pascal THEFFO		Pascal THEFFO	
Mail & Tel date VIC	contact@sts-forage.com 06 15 23 87 04 VIC 03/07/2025					Délé g.	Gérant X Non prés enté
DRILLING FRANCE	35	Génie Civil	2 à 8	Alexandre CANDAELE		Alexandre CANDAELE	
Mail & Tel date VIC	frederic.godart@drilling-france.fr 07 50 59 08 75 VIC 03/07/2025					Délé g.	X Gérant Non prés enté
MZ CONNECT	36	Remplacement poteaux	1 à 8	Zied MICHELA		Zied MICHELA	
Mail & Tel date VIC	mzconnect80@gmail.com 07 58 62 56 44 VIC 07/01/2026					Délé g.	Gérant X Non prés enté
PRO FIBRE	37	Aiguillage, tirage, racco et mesures	1 à 8	Abdelwahab LADJ MERABET		Abdelwahab LADJ MERABET	
Mail & Tel date VIC	profibre.contact@gmail.com 07.69.00.92.17 VIC 07/01/2026					Délé g.	Gérant X Non prés enté
LEDIEU ELECTRICITE	38	Remplacement poteaux	1 à 8	David CHARLIER		David CHARLIER	
Mail & Tel date VIC	dcharlier@ledieu-electricite.fr 06 31 56 24 93 VIC 07/01/2026					Délé g.	Gérant X Non prés enté
ETABLISSEMENTS PIERRE NOE	39	Remplacement poteaux	1 à 8	Pierre NOE		Pierre NOE	
Mail & Tel date VIC	sarl.pierre.noel@outlook.fr 03 21 55 43 08 VIC 07/01/2026					Délé g.	Gérant X Non prés enté

Entreprises Extérieures	N°	Prestation réalisée	Effectif prév	Représentant ICP	Signature Atteste de la présence à l'ICP	Valideur			Validation Signature du PP		
COMELEC	42	Tirage Fibre, raccordement,	1 à 8	PLUTECKI Quentin		PLUTECKI Quentin					
Mail & Tel date VIC	comelec57070@gmail.com 06 18 43 98 82 VIC 18/02/2026					Délé g.	X	Gérant		Non prés enté	
ETS	43	Génie Civil	1 à 8	SCHOUMACHER Julien		SCHOUMACHER Julien					
Mail & Tel date VIC	ets@schoumacher.net 06 13 97 62 70 VIC 18/02/2026					Délé g.		Gérant	X	Non prés enté	
TAMAS TP	44	Génie Civil	1 à 8	FEIL Valentin		FEIL Valentin					
Mail & Tel date VIC	valentin.feil@tamasbtp67.fr 07 86 12 68 46 VIC 18/02/2026					Délé g.		Gérant	X	Non prés enté	
POTAIN RESEAUX	45	Génie Civil	2 à 8	DUCROUX Robin		DUCROUX Robin					
Mail & Tel date VIC	r.ducroux@potain-reseaux.fr 06 30 71 49 11 VIC 18/02/2026					Délé g.		Gérant	X	Non prés enté	
	46										
Mail & Tel date VIC						Délé g.		Gérant		Non prés enté	
	47										
Mail & Tel date VIC						Délé g.		Gérant		Non prés enté	
	48										
Mail & Tel date VIC						Délé g.		Gérant		Non prés enté	
	49										
Mail & Tel date VIC						Délé g.		Gérant		Non prés enté	
	50										
Mail & Tel date VIC						Délé g.		Gérant		Non prés enté	
	51										
Mail & Tel date VIC						Délé g.		Gérant		Non prés enté	
	52										
Mail & Tel date VIC						Délé g.		Gérant		Non prés enté	
	53										
Mail & Tel date VIC						Délé g.		Gérant		Non prés enté	

3. Analyse des risques par phase du chantier

Phase	Accès au site / Préparation du chantier		
EE Intervenantes	Toutes	EE ou tiers à proximité	Toutes

		
---	---	---

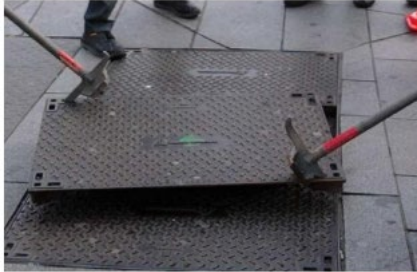
Description de la phase	-Accès de plain-pied. -Balisage du chantier et des abords. -Fermer accès aux zones de travaux. -Affichage « travaux en cours » -Prendre connaissance des consignes sites Orange, bailleurs privés.	Equipements employés / Remarque sur le lieu	-balisage du chantier et abords -Pose affichage travaux en cours -Port des EPI -Véhicule équipé de tri flash
-------------------------	--	---	---

Risque d'interférence	EE personnels exposés	Mesure de prévention	EE en charge de la mise en œuvre
Accès sites Orange, sites Bailleurs,	Toutes	-Faire les demandes d'accès auprès d'ORANGE et bailleur, quelques soit le type de lieu (chambres, armoires, sites mobiles et locaux techniques) -Respecter les consignes, les affichages présents (issue de secours, sens de circulation...). -Dans les locaux, une inspection commune spécifique doit être réalisée afin d'analyser les risques d'interférences d'activités. -Les intervenants doivent être identifiables -Port des EPI obligatoire -Bien vérifier la fermeture des portes au départ. Fermer les grilles extérieures en quittant un site d'Orange.	Toutes
Intervention sur voirie Voie publique ou à proximité	Toutes	-Faire obligatoirement des demandes à la ville ou au gestionnaire ayant autorité, sur chaque secteur d'intervention, afin d'obtenir les arrêtés de circulation et/ou autorisations de stationnement nécessaires. -Respecter le code de la route -Prévoir véhicule équipé de tri flash, bandes rétro réfléchissantes rouges et blanches, conformes à l'arrêté du 20/01/87 consolidé le 17 juin 2010. -Utilisation du gyrophare et des feux de détresse pour mise en place de la signalisation en amont du poste d'intervention. -Port de vêtement haute visibilité en toute circonstance -Prévoir la mise en place d'un balisage d'approche information aux usagers sur la situation qu'ils vont rencontrer, et un balisage de position (délimitation de chantier), au niveau des zones de travail. -Prévoir un balisage pour dissocier les flux (public / travaux) avec la mise en place de signalisation routière selon : les règles du guide SETRA – Signalisation temporaire selon le guide de la signalisation temporaire de l'OPPBTP (rubalise interdite, balisage par cônes, barrières, AK5, K8, K5a.....) sur toutes les zones de travail. -Stationner, si possible, sur des emplacements réservés à cet effet. - Dans le cas contraire (stationnement sur la voie publique ou empiétant sur la voie publique) : ne pas stationner sur la voie publique si celle-ci ne dispose pas de plusieurs voies de circulation, -Ouverture chambre sur chaussée ou trottoir - Ne jamais laisser une chambre ouverte sans surveillance, maintenir l'accès fermé avec barrière HERAS, garde-fou	Toutes
Intervention sur	Toutes		Toutes

Voirie Voie publique Ou à proximité		Si la circulation des piétons n'est plus possible (au minima 1m), installer panneaux demandant aux piétons de passer sur le trottoir d'en face, Bien signaler la toute déviation de piéton et protéger le parcours dévié. - Pour les travaux réalisés sous de faibles luminosités (aube et crépuscule) un balisage et une signalisation lumineuse adéquats devront être mis en place	
Coactivité, bâtiment Orange habité, Bâtiment bailleur intervention sur la voie publique	Toutes	-Vérifier l'absence de personnel dans les zones d'interventions -Balisage et affichage de la zone d'intervention Affichage travaux • Travaux en cours • Nom / tél : du référent du chantier EE • Nom / Tél : du donneur d'ordre Orange, Durée -Pas de co-activité, pas de travaux en superposition et/ou travaux sur la même zone. - Ne rien entreposer dans les zones de circulation. Si besoin définir une zone de stockage. -Respect des horaires d'intervention et des exigences locales	Toutes
Agression physique	Toutes	-Les sites à risques seront expressément identifiés par le donneur d'ordre Orange suivant le contexte et le climat social. -Adapter les horaires d'intervention dans les zones où les risques d'agressions sont plus présents à certaines heures. -Consulter le DIUO et les consignes disponibles dans le SI d'Orange pour connaître les contraintes particulières liées au site. -Refermer les systèmes d'accès derrière soi. -En cas de danger, prendre son droit de retrait et prévenir Orange.	Toutes
Travailleur isolé	Toutes	-Le travail isolé est autorisé tant que les tâches à effectuer ne rentrent pas dans la liste des travaux dangereux pour lesquels le code du travail rend la présence d'un surveillant obligatoire. -Le responsable de l'entreprise intervenante devra mettre en place les moyens nécessaires pour gérer le risque lié au travailleur isolé. -S'assurer avant le début du chantier d'avoir un moyen de communication d'urgence même en cas de coupure des antennes du relais Travaux en hauteur interdit Travaux sous tension interdit	Toutes
Conditions climatiques	Toutes	-Suspendre l'intervention par temps défavorable : renseignements météorologiques au 3250. -Intervention interdite en cas d'orage -En cas de pompage chambre en période de gel, faire attention à la zone de rejet des eaux (risques de chute de piétons sur zone gelée ou glissades véhicules deux/quatre roues) • -En période de sécheresse, respecter les arrêtés préfectoraux et municipaux concernant l'accès dans les milieux forestiers avec des véhicules à moteur. -En cas d'arrivée de fortes pluies, remettre en place les tampons sur les chambres et évacuer les lieux	Toutes
Chute de plain-pied	Toutes	- Ne rien entreposer dans les zones de circulation. Si besoin définir une zone de stockage. -Vigilance sur la présence de racines / trous / objets pouvant provoquer la chute.	Toutes
Autres risques Travaux en égouts	Toutes	Un PP spécifique devra être rédigé en cas de travaux en égouts	Toutes
Autres risques Présence d'animaux nuisibles, insectes... (morsure, piqûre...)	Toutes	-Ouverture des équipements et infrastructure extérieur avec prudence. Ne prendre aucun risque, utiliser son droit de retrait. -Précautions lors d'accès/travaux en caves. -Utilisation d'insecticides selon besoin. -Vaccination tétanique à jour. Vaccination contre la leptospirose proposée -Port d'un masque adapté (FFP3) et d'une protection individuelle adaptée si présence de fientes de pigeons	Toutes
Autres risques Chambre inondée Noyade	Toutes	-Prendre toutes les précautions pour éviter toute chute dans la chambre si pleine d'eau -Prévoir une pompe pour évacuation de l'eau	Toutes

Autres risques Découverte d'engins et matériels de guerre	Toutes	-Ne jamais manipuler ou déplacer l'objet suspect -Appeler les services de police ou de gendarmerie (17) ou les pompiers (18) -Prévenir le donneur d'ordre -Établir un périmètre de sécurité	Toutes
---	--------	--	--------

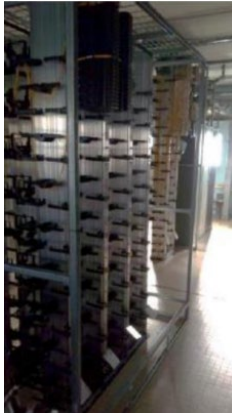
3. Analyse des risques par phase du chantier

Phase	Etudes, relevé terrain, contrôle des infrastructures		
EE Intervenantes	Toutes	EE ou tiers à proximité	Toutes
			

Description de la phase	-Etudes et relevé terrains (Poteaux, alvéoles) -Ouverture de chambres	Equipements employés / Remarque sur le lieu	-Dispositifs d'ouvertures de chambre télécom -Pompes -Appareil de mesure -EPI et HABILITATIONS en adéquation avec tâches à réaliser
-------------------------	--	---	--

Risque d'interférence	EE personnels exposés	Mesure de prévention	EE en charge de la mise en œuvre
Manutention Ouverture des chambres	Toutes	-Utilisation d'outils appropriés au levage des plaques de chambre (marteau à plaque, crochet...). -Pas de personne autre que concernée dans la zone de travail. -Personnel formé gestes et postures -Stockage des tampons à l'intérieur du balisage	Toutes
Présence de gaz ou d'atmosphère viciée dans les chambres	Toutes	-Aérer les chambres et réaliser une mesure à l'aide d'un détecteur multi gaz (contrôlé et en état de fonctionnement) avant de descendre. -Port du détecteur pendant le travail en chambre -Un intervenant doit toujours se situer à l'extérieur de la chambre pour surveiller et porter potentiellement secours	Toutes
Chute dans les chambres télécom	Toutes	-Utilisation d'une échelle dépassant d'1mètre en cas de défectuosité ou d'absence de l'échelle fixe de la chambre -Garder 3 points d'appui lors de la descente -Port du casque avec jugulaire	Toutes
Plomb Intervention en chambre. (Présence d'anciens câbles)	Toutes	-Des poussières de plomb peuvent être présentes dans les chambres souterraines. Ne pas manger, boire, fumer dans ces zones. -Porter des gants pendant toute la durée d'intervention, descente incluse et se laver les mains en fin d'intervention.	Toutes

3. Analyse des risques par phase du chantier

Phase	Tirage et raccordement de câbles de transmissions dans des locaux techniques		
EE Intervenantes	Toutes	EE ou tiers à proximité	Toutes
			

Description de la phase	Raccordement, soudures et mesures optiques dans les NRA	Equipements employés / Remarque sur le lieu	-PIRL -Escabeau ou échelle, uniquement sous demande de dérogation et accord Orange -EPI et HABILITATIONS en adéquation avec tâches à réaliser -Alcool isopropylique
-------------------------	---	---	--

Risque d'interférence	EE personnels exposés	Mesure de prévention	EE en charge de la mise en œuvre
Utilisation de produits chimiques, dégraissant fibre	Toutes	-Le nettoyant fibre (alcool isopropylique) doit être dans un contenant étiqueté -Avoir les FDS à disposition -Utiliser les EPI et kits environnementaux préconisés -Stocker les produits de manière à éviter tout épanchement et tout accès par le public ou personne étrangère au chantier -Privilégier les produits les moins toxiques	Toutes
Fibre optique	Toutes	-Mise hors lumière des équipements lors des travaux -Bouchonnage des extrémités libre en fin d'intervention. -Se protéger des fragments de fibre	Toutes
Contact électrique, électrocution ou électrification	Toutes	-Intervenants habilités B0V – H0V minimum pour l'accès aux locaux techniques et infrastructures Orange -Le personnel est formé et titulaire d'un titre d'habilitation électrique en correspondance avec la nature des travaux à réaliser. -Utilisation d'outillage isolé et vérifier l'absence de tension.	Toutes
Amiante	Toutes	-Consulter le DTA fourni par ORANGE. -S'il n'y a pas eu de prélèvement dans la zone de travaux, réaliser un repérage amiante avant travaux. -Dans le cas de présence d'amiante sur le poste de travail ou dans le cas de l'impossibilité de contournement du risque une nouvelle analyse de risque sera réalisée sous un plan de prévention spécifique avec mode opératoire, que l'entreprise aura établi. PERCEMENTS INTERDITS DANS LES LOCAUX NRA ORANGE	Toutes
Chute de hauteur	Toutes	- Selon la hauteur, une plate-forme individuelle mobile, une PIRL (plateforme Individuelle Roulante) ou échafaudage adapté, pourra être utilisée pour les interventions en hauteur. - Le travail depuis une échelle, un escabeau, sera toléré uniquement dans les endroits exigus où la mise en place d'un équipement en sécurité collective n'est pas possible et/ou sa mise en œuvre est plus dangereuse, avec prévenance Orange	Toutes

Travaux par points chauds : Risque incendie ou Déclenchement DI	Toutes	-Interdiction de créer un point chaud dans salles sous extinction automatique incendie sans autorisation du Responsable de site. -Demande d'inhibition la DI pour chaque intervention, s'assurer auprès du donneur d'ordre de la consignation de celle-ci avant début travaux. - S'assurer de la protection de particules incandescentes sur des parties inflammables (pose d'écran de protection). -Extincteur à portée de main vérifié adapté au risque et fourni par l'EE. - Ne pas stocker sur zone d'emballages vides, cartons... -Si inhibition de la Détection Incendie, obligation de permis feu. -Surveillance pendant et après travaux (arrêt chantier au moins deux heures avant la fin de vacation). Dans locaux Orange/Bailleur demander un Permis Feu pour tous travaux par points chauds en intérieur. -Rebouchage des trémies : les passages doivent être rebouchés systématiquement après toute intervention (nouveaux passages de câbles, élargissement de passages de câbles existants, enlèvement de câbles, etc.). Les mousses « classiques » sont prohibées, il ne faut utiliser que ce qui est agréé par les assurances du Groupe Orange tel que plâtre ou flamastic. -L'utilisation d'un décapeur thermique est un point chaud qui n'engage pas obligatoirement un permis de feu mais qui nécessite à minima les mesures de précautions suivantes : ➤ Avant intervention vérifier l'état du matériel, nettoyer la zone de travail. ➤ Eloigner ou couvrir de bâches ignifuges tous les matériaux combustibles ou inflammables. ➤ Surveiller les zones de transferts de chaleur, déposer les objets chauffés sur supports ne craignant pas la chaleur. ➤ Eteindre l'appareil avant de le poser sur un support ne craignant pas la chaleur ➤ Inspecter régulièrement la zone proche du poste de travail, les locaux contigus (pendant et après les travaux)	Toutes
---	---------------	---	---------------

3. Analyse des risques par phase du chantier

Phase	Aiguillage, Tirage et raccordement de câbles de transmissions sur réseaux existants en aérien, souterrain, zone urbaine		
EE Intervenantes	Toutes	EE ou tiers à proximité	Toutes

		
---	---	---

Description de la phase	Aiguillage Tirage de câble. Armement sur poteau Raccordement optique des équipements	Equipements employés / Remarque sur le lieu	-Dispositif d'ouvertures de chambre télécom -Moyen d'accès (échelle, échelons, crosses) -EPI et HABILITATIONS en adéquation avec tâches à réaliser -Aiguille -Treuil manuel ou mécanique. -Appareil de soudure fibre optique -Alcool isopropylique -PEMP sur châssis VL
-------------------------	---	---	--

Risque d'interférence	EE Personnels exposés	Mesure de prévention	EE en charge de la mise en œuvre
Amiante	Toutes	-Consulter le DTA fourni par ORANGE, s'il n'y a pas eu de prélèvement dans la zone de travaux, réaliser un repérage amiante avant travaux. Dans le cas de présence d'amiante sur le poste de travail ou dans le cas de l'impossibilité de contournement du risque une nouvelle analyse de risque sera réalisée sous un plan de prévention spécifique avec mode opératoire que l'entreprise aura établi. -Les pots MIC de 1ère Génération sont des matériels installés sur le réseau de transmission dans les années 70. L'étanchéité du pupitre était réalisée par une soudure au plomb sur une tresse en amiante. Les pots répéteurs ne comportent pas d'amiante. Il est interdit d'ouvrir ces matériels et d'accéder à la tresse. Si l'ouverture de ce type de matériel est nécessaire, il ne faut pas dessouder le couvercle mais respecter la consigne disponible sous Contrat Ligne -Les armoires de rues métalliques - SR Pouyet ref 78-30 à 78-33 - sont susceptibles de contenir en fond d'armoire, à l'extérieur ou à l'intérieur, des plaques en fibro ciment. Il ne faut en aucun cas intervenir sur ces plaques (percement, ponçage...) Certaines de ces armoires sont aussi recouvertes de crépi amianté. Lors des opérations de modification de l'armoire, extension ou remplacement... Dans le cas de présence d'amiante sur le poste de travail ou dans le cas de l'impossibilité de contournement du risque une nouvelle analyse de risque sera réalisée sous un plan de prévention spécifique avec mode opératoire que l'entreprise aura établi. -Les conduits de ventilation des ouvrages souterrains sont susceptibles de contenir de l'amiante. Dans le cas de présence d'amiante sur le poste de travail ou dans le cas de l'impossibilité de contournement du risque une nouvelle analyse de risque sera réalisée sous un plan de prévention spécifique avec mode opératoire que l'entreprise aura établi.	Toutes

Manutention Ouverture des chambres	Toutes	-Utilisation d'outils appropriés au levage des plaques de chambre (marteau à plaque, crochet...). -Pas de personne autre que concernée dans la zone de travail. -Personnel formé gestes et postures -Stockage des tampons à l'intérieur du balisage	Toutes
Présence de gaz ou d'atmosphère viciée dans les chambres	Toutes	-Aérer les chambres et réaliser une mesure à l'aide d'un détecteur multi gaz (contrôlé et en état de fonctionnement) avant de descendre. -Port du détecteur pendant le travail en chambre -Un intervenant doit toujours se situer à l'extérieur de la chambre pour surveiller et porter potentiellement secours	Toutes
Chute dans les chambres télécom	Toutes	-Utilisation d'une échelle dépassant d'1mètre en cas de défectuosité ou d'absence de l'échelle fixe de la chambre -Garder 3 points d'appui lors de la descente -Port du casque avec jugulaire	Toutes
Plomb Intervention en chambre. (Présence d'anciens câbles)	Toutes	-Des poussières de plomb peuvent être présentes dans les chambres souterraines. Ne pas manger, boire, fumer dans ces zones. -Porter des gants pendant toute la durée d'intervention, descente incluse et se laver les mains en fin d'intervention.	Toutes
Chute de hauteur Utilisation d'un fourgon nacelle	Toutes	-Intervention à deux personnes dont l'une guidera et pourra porter assistance -Utilisation d'un harnais avec longes selon la notice du constructeur	Toutes
Contact électrique Proximité des réseaux ENEDIS	Toutes	-Demande de DT/DICT -Bien respecter les distances de sécurité lors de l'évolution des engins ➢ 3m pour les lignes ou installations dont la tension < 50000 V ➢ 5m pour les lignes ou installations dont la tension > 50000 V -Interdiction de mobiliser un appui muni d'une étiquette triangulaire rouge	Toutes
Chute de hauteur Chute appui Orange	Toutes	-Nécessité de contrôler l'appui -Vérification de la stabilité (effectuer des poussées ou tractions) -Détection du poteau creux (tester l'appui au son avec une massette) -Contrôle du non-pourrissement de la base de l'appui avec une pointe carrée	Toutes
Manutention touret déroulage de la fibre	Toutes	-Utilisation du porte touret intégré dans la remorque. -Calage de la remorque. -Limiter le recours à la manutention manuelle. -Le personnel en charge de la manutention devra être formé, habilité aux gestes et postures et les appliquer et devront être en nombre suffisant par rapport à la charge portée et équipés de leurs EPI adaptés	Toutes
Intervention d'un engin Renversement de l'appareil, chute de pierres, écrasement, heurt de personne	Toutes	-Se tenir hors de la zone de circulation des engins et s'assurer qu'aucune personne étrangère au chantier ne pénètre -Définir des règles de circulation et des distances de sécurité pour éviter les interférences entre engins ou engins et personnes -Désigner un chef de manœuvre pour aider les engins et les personnes à évoluer en sécurité -Les engins TP seront à jour de vérifications périodiques	Toutes
Intervention d'un engin Raccordement avec fourgon nacelle	Toutes	-Vérifier la stabilité du sol avant déploiement, mise en place de plaques de répartitions si nécessaire. -Elle sera à jour de ses contrôles périodiques, un rapport du dernier contrôle sera présent dans le véhicule le jour de l'intervention. -L'opérateur sera formé et habilité à son utilisation. -Faire demande d'autorisation auprès des services concernés -Prévoir la mise en place d'un balisage d'approche (information aux usagers sur la situation qu'ils vont rencontrer), et un balisage de position (délimitation de chantier), adaptés aux risques, au niveau des zones de travail	Toutes
Utilisation de produits chimiques dégraissant fibre	Toutes	-Le nettoyant fibre (alcool isopropylique) doit être dans un contenant étiqueté -Avoir les FDS à disposition -Utiliser les EPI et kits environnementaux préconisés -Stocker les produits de manière à éviter tout épanchement et tout accès par le public ou personne étrangère au chantier -Privilégier les produits les moins toxiques	Toutes
Fibre optique	Toutes	-Mise hors lumière des équipements lors des travaux -Bouchonnage des extrémités libre en fin d'intervention. -Se protéger des fragments de fibre	Toutes

3. Analyse des risques par phase du chantier

Phase	Ebranchage à proximité des ouvrages et réseaux télécom ORANGE		
EE Intervenantes	Toutes	EE ou tiers à proximité	Toutes
			

Description de la phase	Ebranchage à proximité des ouvrages et réseaux.	Equipements employés / Remarque sur le lieu	-PEMP VL -outils de coupe -broyeur à végétaux -EPI et HABILITATIONS en adéquation avec tâches à réaliser
-------------------------	---	--	---

Risque d'interférence	EE personnels exposés	Mesure de prévention	EE en charge de la mise en œuvre
Intervention d'un engin fourgon nacelle	Toutes	-Vérifier la stabilité du sol avant déploiement, mise en place de plaques de répartitions si nécessaire. -Elle sera à jour de ses contrôles périodiques, un rapport du dernier contrôle sera présent dans le véhicule le jour de l'intervention. -L'opérateur sera formé et habilité à son utilisation. -Faire demande d'autorisation auprès des services concernés -Prévoir la mise en place d'un balisage d'approche (information aux usagers sur la situation qu'ils vont rencontrer), et un balisage de position (délimitation de chantier), adaptés aux risques, au niveau des zones de travail	Toutes
Chute de hauteur Utilisation d'un fourgon nacelle	Toutes	-Intervention à deux personnes dont l'une guidera et pourra porter assistance -Utilisation d'un harnais avec longues selon la notice du constructeur	Toutes
Contact électrique Proximité des réseaux ENEDIS	Toutes	-Demande de DT/DICT -Bien respecter les distances de sécurité lors de l'évolution des engins ➢ 3m pour les lignes ou installations dont la tension < 50000 V ➢ 5m pour les lignes ou installations dont la tension > 50000 V -Interdiction de mobiliser un appui muni d'une étiquette triangulaire rouge	Toutes
Bruit/poussière	Toutes	-Respect des horaires liés au site, prévenir le propriétaire si travaux bruyants et définir avec lui des horaires adaptés.	Toutes

3. Analyse des risques par phase du chantier

Phase	Remplacement de poteaux et remplacement de chambres		
EE Intervenantes	Toutes	EE ou tiers à proximité	Toutes
			
Description de la phase	Remplacement ou renforcement de poteaux Remplacement de chambre	Equipements employés / Remarque sur le lieu	-Tarière -camion bras de grue -Maçonnerie -Tronçonneuse thermique -PEMP VL -EPI et HABILITATIONS en adéquation avec tâches à réaliser
Risque d'interférence	EE personnels exposés	Mesure de prévention	EE en charge de la mise en œuvre
Amiante enrobés bitumeux susceptibles de contenir de l'amiante	Toutes	-Réaliser un repérage amiante avant travaux par échantillonnage dans la zone d'intervention si pas de rapports ou de prélèvements existants -En cas de présence d'amiante et d'impossibilité de contournement, un plan de prévention spécifique sera réalisé en présence d'une entreprise spécialisée qui nous fournira un mode opératoire approprié.	Toutes
Manutention Ouverture des chambres	Toutes	-Utilisation d'outils appropriés au levage des plaques de chambre (marteau à plaque, crochet...) -Pas de personne autre que concernée dans la zone de travail. -Personnel formé gestes et postures -Stockage des tampons à l'intérieur du balisage	Toutes
Présence de gaz ou d'atmosphère viciée dans les chambres	Toutes	-Aérer les chambres et réaliser une mesure à l'aide d'un détecteur multi gaz (contrôlé et en état de fonctionnement) avant de descendre. -Port du détecteur pendant le travail en chambre -Un intervenant doit toujours se situer à l'extérieur de la chambre pour surveiller et porter potentiellement secours	Toutes
Chute dans les chambres télécom	Toutes	-Utilisation d'une échelle dépassant d'1mètre en cas de défectuosité ou d'absence de l'échelle fixe de la chambre -Garder 3 points d'appui lors de la descente -Port du casque avec jugulaire	Toutes
Plomb Intervention en chambre. (Présence d'anciens câbles)	Toutes	-Des poussières de plomb peuvent être présentes dans les chambres souterraines. Ne pas manger, boire, fumer dans ces zones. -Porter des gants pendant toute la durée d'intervention, descente incluse et se laver les mains en fin d'intervention.	Toutes
Intervention d'un engin Camion avec bras de grue pour la livraison des appuis Orange	Toutes	-Les bras de grue seront à jour de leurs contrôles périodiques, un rapport du dernier contrôle sera présent dans les véhicules le jour de l'intervention. -L'opérateur sera formé et habilité à son utilisation. -Faire demande d'autorisation auprès des services concernés (collectivités, MAIRIES.) Prévoir la mise en place d'un balisage d'approche (information aux usagers sur la situation qu'ils vont rencontrer), et un balisage de position (délimitation de chantier), adaptés aux risques, au niveau des zones de travail	Toutes

Manutention Elingage de charges lourdes	Toutes	-Etablir une zone à risque de chute d'objets autour de l'engin et la baliser -Interdire l'accès et l'approche à toute personne étrangère aux travaux -Tenir compte du risque de chute de charge lors de la mise en place de la signalisation et du balisage sur la voirie	Toutes
---	--------	---	--------

Intervention d'un engin Renversement de l'appareil, chute de pierres, écrasement, heurt de personne	Toutes	-Se tenir hors de la zone de circulation des engins et s'assurer qu'aucune personne étrangère au chantier ne pénètre -Définir des règles de circulation et des distances de sécurité pour éviter les interférences entre engins ou engins et personnes -Désigner un chef de manœuvre pour aider les engins et les personnes à évoluer en sécurité -Les engins TP seront à jour de vérifications périodiques	Toutes
Manutention manuelle	Toutes	-Limiter le recours à la manutention manuelle. -Le personnel en charge de la manutention devra être formé, habilité aux gestes et postures et les appliquer et devront être en nombre suffisant par rapport à la charge portée et équipés de leurs EPI adaptés	Toutes
Utilisation de produits chimiques béton, mortier	Toutes	-Avoir les FDS à disposition Utiliser les EPI et kits environnementaux préconisés -Stocker les produits de manière à éviter tout épanchement et tout accès par le public ou personne étrangère au chantier -Privilégier les produits les moins toxiques	Toutes
Contact électrique Proximité des réseaux ENEDIS Implantation poteaux	Toutes	-Demande de DT/DICT -Bien respecter les distances de sécurité lors de l'évolution des engins ➤ 3m pour les lignes ou installations dont la tension < 50000 V ➤ 5m pour les lignes ou installations dont la tension > 50000 V -Interdiction de mobiliser un appui muni d'une étiquette triangulaire rouge	Toutes
Chute de hauteur Chute appui Orange	Toutes	-Nécessité de contrôler l'appui -Vérification de la stabilité (effectuer des poussées ou tractions) -Détection du poteau creux (tester l'appui au son avec une massette) -Contrôle du non-pourrissement de la base de l'appui avec une pointe carrée	Toutes
Bruit/poussière	Toutes	-Respect des horaires liés au site, prévenir le propriétaire si travaux bruyants et définir avec lui des horaires adaptés.	Toutes
Autre risques Remplacement des appuis Orange	Toutes	-Les intervenants devront être positionnés à l'opposé des tensions appliqués aux câbles afin de prévenir les risques liés à un relâchement brutal et accidentel de la tension (coup de fouet)	Toutes

3. Analyse des risques par phase du chantier

Phase	Réparation GC		
EE Intervenantes	Toutes	EE ou tiers à proximité	Toutes
  			
Description de la phase	Réparation GC	Equipements employés / Remarque sur le lieu	-engins de chantier (mini pelle, compacteur, camion aspirateur, trancheuse, camion pour évacuer et remblayer) -EPI et HABILITATIONS en adéquation avec tâches à réaliser
Risque d'interférence	EE personnels exposés	Mesure de prévention	EE en charge de la mise en œuvre
Intervention d'un engin Renversement de l'appareil, chute de pierres, écrasement, heurt de personne	Toutes	-Se tenir hors de la zone de circulation des engins et s'assurer qu'aucune personne étrangère au chantier ne pénètre -Définir des règles de circulation et des distances de sécurité pour éviter les interférences entre engins ou engins et personnes -Désigner un chef de manœuvre pour aider les engins et les personnes à évoluer en sécurité -Les engins TP seront à jour de vérifications périodiques	Toutes
Amiante enrobés bitumeux susceptibles de contenir de l'amiante	Toutes	-Réaliser un repérage amiante avant travaux par échantillonnage dans la zone d'intervention si pas de rapports ou de prélèvements existants -En cas de présence d'amiante et d'impossibilité de contournement, un plan de prévention spécifique sera réalisé en présence d'une entreprise spécialisée qui nous fournira un mode opératoire approprié.	Toutes
Chute de hauteur Ouverture de tranchée	Toutes	-Tranchées de faible profondeur - Sécuriser et baliser la zone si la tranchée n'est pas refermée au fur et à mesure de l'avancement	Toutes
Chute de hauteur Ensevelissement	Toutes	-Toute tranchée de + 1,30m sera talutée ou blindée. Les tranchées de profondeur inférieure devront faire l'objet d'une analyse en fonction de l'environnement et de tout paramètre pouvant influencer sa stabilité -Ne rien stocker à proximité de la tranchée	Toutes
Manutention manuelle.	Toutes	-Limiter le recours à la manutention manuelle. -Le personnel en charge de la manutention devra être formé, habilité aux gestes et postures et les appliquer et devront être en nombre suffisant par rapport à la charge portée et équipés de leurs EPI adaptés	Toutes
Contact électrique Proximité des réseaux ENEDIS	Toutes	-Demande de DT/DICT -Bien respecter les distances de sécurité lors de l'évolution des engins ➢ 3m pour les lignes ou installations dont la tension < 50000 V ➢ 5m pour les lignes ou installations dont la tension > 50000 V	Toutes
Bruit/poussière	Toutes	-Respect des horaires liés au site, prévenir le propriétaire si travaux bruyants et définir avec lui des horaires adaptés.	Toutes

3. Analyse des risques par phase du chantier

Phase	Création de GC		
EE Intervenantes	Toutes	EE ou tiers à proximité	Toutes



Description de la phase	-En zone non urbaine création GC sur une distance inférieure à 300 mètres, hors route à fort trafic type départementale/nationale -En zone urbaine pas de création de GC sauf adduction entre deux chambres ou deux appuis sur une distance inférieure à 20 m	Equipements employés / Remarque sur le lieu	-engins de chantier (mini pelle, compacteur, camion aspirateur, trancheuse, camion pour évacuer et remblayer) -EPI et HABILITATIONS en adéquation avec tâches à réaliser -pour la création de GC en zone non urbaine, un mode opératoire déclinant la mise en place du balisage devra être transmis à Orange
-------------------------	--	--	--

Risque d'interférence	EE personnels exposés	Mesure de prévention	EE en charge de la mise en œuvre
Intervention d'un engin Renversment de l'appareil, chute de pierres, écrasement, heurt de personne	Toutes	-Se tenir hors de la zone de circulation des engins et s'assurer qu'aucune personne étrangère au chantier ne pénètre -Définir des règles de circulation et des distances de sécurité pour éviter les interférences entre engins ou engins et personnes -Désigner un chef de manœuvre pour aider les engins et les personnes à évoluer en sécurité -Les engins TP seront à jour de vérifications périodiques	Toutes
Amiante enrobés bitumeux susceptibles de contenir de l'amiante	Toutes	-Réaliser un repérage amiante avant travaux par échantillonnage dans la zone d'intervention si pas de rapports ou de prélèvements existants -En cas de présence d'amiante et d'impossibilité de contournement, un plan de prévention spécifique sera réalisé en présence d'une entreprise spécialisée qui nous fournira un mode opératoire approprié.	Toutes
Chute de hauteur Ouverture de tranchée	Toutes	-Tranchées de faible profondeur -Sécuriser et baliser la zone si la tranchée n'est pas refermée au fur et à mesure de l'avancement	Toutes
Chute de hauteur Ensevelissement	Toutes	-Toute tranchée de + 1,30m sera talutée ou blindée. Les tranchées de profondeur inférieure devront faire l'objet d'une analyse en fonction de l'environnement et de tout paramètre pouvant influencer sa stabilité -Ne rien stocker à proximité de la tranchée	Toutes
Manutention manuelle.	Toutes	-Limiter le recours à la manutention manuelle. -Le personnel en charge de la manutention devra être formé, habilité aux gestes et postures et les appliquer et devront être en nombre suffisant par rapport à la charge portée et équipés de leurs EPI adaptés	Toutes
Contact électrique Proximité des réseaux ENEDIS	Toutes	-Demande de DT/DICT -Bien respecter les distances de sécurité lors de l'évolution des engins ➢ 3m pour les lignes ou installations dont la tension < 50000 V ➢ 5m pour les lignes ou installations dont la tension > 50000 V	Toutes
Bruit/poussière	Toutes	-Respect des horaires liés au site, prévenir le propriétaire si travaux bruyants et définir avec lui des horaires adaptés.	Toutes

3. Analyse des risques par phase du chantier

Phase	Fin des travaux, remise en parfait état, tout dommage sera pris en charge par l'entreprise extérieure. Evacuation des déchets		
EE Intervenantes	Toutes	EE ou tiers à proximité	Toutes

		
---	---	---

Description de la phase	-Enlèvements déchets, matériaux -Nettoyage du site -Enlever balisages / affichages	Equipements employés / Remarque sur le lieu	-EPI et HABILITATIONS en adéquation avec tâches à réaliser -Camion, véhicule
-------------------------	--	---	---

Risque d'interférence	EE personnels exposés	Mesure de prévention	EE en charge de la mise en œuvre
Gestion des déchets		Éliminer ou faire éliminer les déchets, matériaux selon une filière adaptée	
Retrait Balisage / Affichage Travaux	.	À la clôture du chantier, l'intervenant s'assurera de l'absence de dangers résiduels, de la remise en état de la zone.	
Manutention chute d'objet Heurt Renversement		-Ne pas encombrer la zone de cheminement et de la zone de travail -Privilégier la manutention mécanique à la manutention manuelle -Gants, casque, chaussure de sécurité, EPI, tenue réglementaire. -Limiter l'ouverture des portes sécurisées (supervisées) au strict temps nécessaire au retrait du matériel. -Après passage, les portes et accès doivent être fermées. -Repérer le cheminement au préalable, les dénivelés, escaliers et toute autre contrainte particulière	

 Coactivité	Coactivité non prévue au Plan de prévention : prévenir le donneur d'ordre ORANGE. En cas de visite d'un auditeur ou entreprise venant réaliser une prestation intellectuelle : faire une minute sécurité de présentation du plan de prévention et des risques en cours avant la réalisation d'audit ou de la prestation intellectuelle.	
 Risque électrique	Si présence d'un réenclencheur sur disjoncteur général : le désactiver avant intervention lors de la mise hors tension du réseau électrique. Sur site habité : toute consignation / déconsignation doit être enregistrée dans le registre visiteur. Toute consignation ou opération d'ordre électrique nécessite une VAT. Habilitation H0B0 minimum pour entrer dans un site Orange, ou être accompagné par une personne habilitée. Vérifier l'état des batteries avant et après intervention.	
 Travaux en hauteur	Vérifier l'état du système antichute et du contrôle périodique avant la première ascension (Sys. assurage souple type Cabloc : 1ere ascension à la double croche). Présence obligatoire de 2 personnes habilitées et équipées pour toute intervention avec harnais. Garantir la continuité de la protection anti-chute lors du passage des trappes. Refermer trappes des paliers. Utilisation transfert Söll par une seule personne.	
 PIRL échaffaudages	Utilisation d'escabeau et travaux sur échelle interdit. Dérogation possible en cas de poste de travail exigü.	
 Manutention	Utilisation des équipements ORANGE uniquement en cas d'autorisation explicite et contrôle périodique valide de l'équipement.	
 Risque amiante avéré	Consigne générale : tous les salariés des EE doivent être sensibilisés au risque amiante sur les ouvrages ORANGE. L'EE doit fournir un modop SS4/SS3. Vérification du RAT avant ouverture faux plafond. « Attestation amiante » obligatoire suite analyse RAT à signer par toutes les entreprises altérant des matériaux.	
 Txv. en suspension	Sur dérogation uniquement, justifiée avec transmission d'un mode opératoire détaillé et spécifique à l'opération à ORANGE.	
 Chute de plain pied	Accès aux chambres télécom : ouverture totale des tampons, utiliser les dispositifs d'accès. Toujours avoir 3 points d'appui, ne pas sauter dans les chambres. Période de gel : vigilance à la zone de rejet des eaux pompées des chambres. A l'ouverture du chantier : effectuer un repérage des zones de travail. Toute zone de stockage doit être balisée et laisser libre une voie de circulation.	
 PEMP / Grue	Présence d'une personne au sol en charge du guidage, de l'intégrité du balisage et formée aux manœuvres d'urgence. Intervention interdite si vent > à 45 km/h, orage ou grêle. Prévenir le DSSO 48h avant utilisation de l'engin sur un site habité ORANGE. Interdiction de sortir du panier de la PEMP en élévation, assurage obligatoire dans le panier de la PEMP (si ancrage présent).	
 Travailleur isolé	L'EE doit communiquer préalablement son protocole travailleur isolé à ORANGE et est responsable des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité de son personnel.	
 Chute d'objet, Levage	Refermer et sécuriser les capots de chemin de câble pour éviter toute prise au vent. Arrimage des outils pour tout travaux en hauteur.	
 Réseaux & GC	Minute sécurité obligatoire pour vérification DICT, PV et marquage des réseaux y compris pour du remplacement de poteau. Distances Minimales d'Approches : 3m de la BT, 5m de la HT en aérien. Poteau étiquette rouge : risque proximité ligne électrique fils nus : intervention interdite sans protection ou consignation par exploitant. Vigilance lors de remplacement poteau métal.	
 Point chaud	Extincteurs adaptés aux risques, fournis par l'EE et à proximité immédiate du point chaud. Pas de point chaud ou d'ouverture des faux planchers / plafonds dans les salles sous extinction automatique ou les faire déconnecter lors de l'intervention.	
 Onde EM	Toute approche en face avant ou latérale d'une antenne dans la limite Grand Public nécessite un arrêt des émissions. Détecteur de champs obligatoire. Antennes : Demander coupure au donneur d'ordre. Avant txv appeler N°AZUR 0 810 358 300 avec n° consignation	FH : TP à demander, respect procédure V360 et procédure coupure FH
 Bruit / poussière	Respect des horaires liés au site, prévenir le DSSO / propriétaire si travaux bruyants et définir avec lui des horaires adaptés. Inhiber la Détection Incendie / Extinction Automatique au préalable.	
 Présence Gaz	Ventiler les espaces, locaux, chambre, pylône monotube, infra-répartiteur. Contrôle d'atmosphère préalable et port détecteur multigaz. Salle sous système d'extinction automatique à gaz neutre : informer de sa présence au responsable de site, identifier les issues de secours.	
 Plomb / Radon	Diagnostic plomb obligatoire pour les percements dans des mur sur ouvrages d'avant 1949. Salles infra et zones attenantes et circulations : gants obligatoires, lavages chaussures ou surchaussure. Interdiction de manger & boire dans ces zones. Bâche au sol si stockage de matériel. Radon : intervention en sous-sols et RDC : aération de la zone de travail	

4. Récapitulatif des risques & consignes ORANGE

 Laser	Prévoir coupure de l'onde incidente avant intervention sur une fibre active, notamment lors des interventions sur les baies radios et modules déportés. - Ne pas porter aux yeux les extrémités d'une fibre à nue - Les extrémités d'une fibre alimentée doivent être protégées - Remise en lumière avec lunettes adaptées - Se laver les mains au savon si piquûre de fibres.
 Consignes bailleur	Attention, de nombreux chantiers ORANGE sont situés sur des sites ayant des consignes du bailleur (entreprise d'accueil) ou de la TOWERCO propriétaire des infrastructures. Ces consignes doivent être présentes sur site lors du chantier. Elles sont disponibles sur METRO ou auprès de votre Responsable de Chantier ORANGE.
 Animaux, nuisibles	Vigilance à la présence de nid d'insectes type frelon. Sur les structures hautes, heurter plusieurs fois la structure pour vérifier un éventuel envol d'insectes. Faire fuir d'éventuels serpents en heurtant les baies. Vigilance à la présence d'oiseaux en périodes de nidification (Goélands...)
 Météo	Consulter les prévisions météo avant intervention. Interrompre l'intervention en cas de météo défavorable ou d'orage.
 Circulation véhicules	Respecter les stationnements prévus et les arrêts de voirie et de circulation. Anticiper les manœuvres d'approche des engins et des portes engin en amont du chantier. Respecter les consignes du bailleur ou de l'exploitant du site. Port d'EPI Haute visibilité obligatoire sur la voie public ou établissement avec circulation privée.
 Qualité de service	Pour tous travaux pouvant générer des alarmes, l'EE doit contacter la supervision (numéros en page de garde) avant travaux ou se déclarer dans l'application VISIR. Respect de la procédure SWAN
Autres Risques Chimique / Bio ...	Pas de stockage de produit dangereux sur site. Aucun transvasement de produit dans un contenant non étiqueté. Interdiction de fumer ou vapoter sur l'ensemble des sites Orange. Port de masque FFP3 à proximité des tours aéroréfrigérante (risque légionelle) 

Remarques	Chaque chef d'entreprise est responsable de la communication des dates d'ICP et du présent Plan de Prévention à son propre CSE dans les conditions prévues par les Articles R4514-1 à R4514-10
	Toute demande d'accès à un poste de travail par la médecine du travail de l'EU ou des EE est à formuler auprès du donneur d'ordre DOR NE & de l'équipe SPM concernée.
	Chaque chef d'entreprise et l'encadrement de chantier doit notamment présenter le plan de prévention aux intervenants, préciser les zones dangereuses, les dangers spécifiques et les mesures de prévention associées. (R. 4512-15 & 16 du CT)

5. Maitrise Risque environnemental & déchets

Pour en Savoir plus en matière de Qualité, Sécurité et Environnement :



https://msurvey.orange.com/Livret_QSE

Sur cette opération, sera généré :

Type de déchets

Qté estimée

Consignes

EE en charge



Déchets Non Dangereux
(Uniquement déchets propriété ORANGE, hors emballage, conditionnement, EPI...)



DEEE
(Équipement & cartes électroniques)



Déchets Industriels Dangereux
(Y compris les DND ou inertes souillés)



Déchets Amianté
(EPI souillés inclus)



Déchet avec HAP



Bois traité
(Poteaux, débris de poteaux)

Traçabilité dans le **Registre des Déchets**, communiqué à Orange chaque semestre
Attestation de transport si > 500kg

Etablir un **Bon d'Enlèvement** et recours à une filière collective

Etablir un **BSD CERFA 12571**
A intégrer dans **Trackdéchets**
Attestation de transport si > 100kg

Etablir un **BSDA CERFA 11861*03** à intégrer dans **Trackdéchets**

Traitement des bitumes et grave contaminé aux HAP en filière dédiée

Filière Unité d'Intervention pour les poteaux télécom. Autres : filière dédiée

6. Informations complémentaires

Activité nécessitant un suivi individuel renforcé

EE concernée

☐	Amiante	
☐	Plomb	
☐	Agents CMR	
☐	Montage / démontage échafaudages	
☐	Agents biologiques groupes 3 et 4	
☐	Postes soumis à un examen d'aptitude spécifique	

Matériel mis à disposition par l'EU

☒	Ne pas consommer l'eau courante sur les sites inhabités	
☐	PIRL (sous réserve de vérification du macaron de contrôle VGP, sous validation Chargé d'Ingénierie ORANGE)	
☐	Palan / treuil / potence mobile (sous réserve de vérification du macaron de contrôle VGP, sous validation Chargé d'Ingénierie ORANGE)	
☐		
☐		
☐		

Remarques

Toute activité non décrite ou analysée dans ce document nécessite mise à jour du Plan de Prévention ou l'établissement d'un Plan de Prévention Spécifique.

7. Coupure

Coupure antenne ?

☐
par ☐

Technologie / position

Opérateur

Avant l'intervention

Contacts



Communiquer et expliciter le PP aux intervenants
(R4512-15 du Code du Travail)



Disposer d'un moyen de communication
(S'assurer de la couverture mobile en cas de coupure d'antenne)



Disposer d'une trousse de secours sur le chantier
(Contenu approprié aux travaux défini par l'EE et contrôlé périodiquement)



Disposer d'un extincteur
(Approprié aux travaux, à portée de main et dument contrôlé)



Bonne pratique : avoir un Sauveteur Secouriste du Travail dans chaque équipe



Prendre connaissance du plan d'évacuation et des consignes spécifiques du site

Centre d'appel Secours

112

(Tenter même en cas d'absence de réseau chez votre opérateur)

Pompier

18

SAMU

15

Urgence EDF

09 726 750 + n° département

Urgence GDF

0 800 47 33 33

En cas d'évènement

Protéger

- S'assurer de sa propre sécurité
- Protéger la zone de l'accident pour éviter un suraccident

Examiner l'état des victimes et la situation

Alerter ou faire donner l'alerte

1. Donner la localisation du chantier
2. Préciser la nature de l'accident
3. Signaler le nombre des victimes et leur état
4. Décrire les interventions de premier secours réalisées
5. Fixer un point de rendez-vous
6. Faites répéter le message et ne raccrocher jamais le premier

Secourir

- Suivre les consignes des secours au téléphone
- Prévenir le Sauveteur Secouriste du Travail le plus proche

Après l'évènement

Informar ORANGE de l'évènement sous 24h

- Service Sécurité ORANGE & son Chef de projet ORANGE (contact en première page)
- L'information est à faire même en cas d'informations incomplètes